

FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

CLUB D'EXPLORATEURS DE LA NATURE pour les 3-6 ans



NOM :

PRÉNOM :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

NOM et PRÉNOM des PARENTS :

-
-

ADRESSE :

.....

TÉL :

MAIL :

NOM et PRENOM de la personne habilitée à accompagner et reprendre l'enfant :

.....

Je soussigné

- autorise les responsables du « Club d'explorateurs de la Nature - 3-6 ans » à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'urgence concernant mon enfant.

Lieu d'hospitalisation souhaité :

(à défaut, votre enfant sera transporté sur décision du médecin régulateur du Samu 76)

- autorise, à titre gratuit, l'association *GRANDIR À CIEL OUVERT* à photographier mon enfant et moi-même, à publier ces images/voix sur le web, lors des séances du CLUB EXPLORATEURS DE LA NATURE, organisées par l'association.

DATE :

Signature du parent ou du tuteur légal :

GRANDIR À CIEL OUVERT

1352 Hameau de Baudribos - 76680 SAINT-HELLIER

Contact : 06 70 00 95 90 (Marie)

CALENDRIER 2025-2026

CLUB D'EXPLORATEURS DE LA NATURE pour les 3-6 ans



J'inscris mon enfant

au "Club d'explorateurs de la Nature" à la (aux) séance(s) suivante(s) :

- mercredi 17 septembre 2025 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 8 octobre 2025 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 12 novembre 2025 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 10 décembre 2025 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 14 janvier 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 11 février 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 11 mars 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 8 avril 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 6 mai 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 10 juin 2026 - de 10h00 à 12h00
- mercredi 8 juillet 2026 - de 10h00 à 12h00

Le programme détaillé est communiqué aux adhérents avant chaque séance et est susceptible d'évoluer selon les conditions météorologiques ou tout facteur indépendant de notre volonté.

TARIF 5€ la séance + 25€ d'adhésion à l'Association (1 par famille)

RÈGLEMENT :

CHÈQUE

ESPÈCES

VIREMENT

Joindre une attestation d'assurance Responsabilité Civile

GRANDIR À CIEL OUVERT

1352 Hameau de Baudribos - 76680 SAINT-HELLIER

Contact : 06 70 00 95 90 (Marie)

Règlement intérieur



Préambule

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions de participation aux activités proposées par le *Club d'explorateurs de la Nature*, destiné aux enfants âgés de 3 à 6 ans.

Il vise à garantir la sécurité de tous les participants, le respect de l'environnement et un déroulement agréable des activités.

• Conditions Générales

L'association *Grandir À Ciel Ouvert* et son *Club d'explorateurs de la Nature* proposent des activités ludiques et éducatives en pleine nature, telles que des balades, des observations de la faune et de la flore, des jeux de plein air, des expériences sensorielles et des activités manuelles. Ces activités visent à éveiller la curiosité des enfants, à développer leur sens de l'observation et à les sensibiliser à la protection de l'environnement, au respect de la nature et de la biodiversité.

Le programme détaillé est communiqué aux adhérents avant chaque séance et est susceptible d'évoluer selon les conditions météorologiques ou tout facteur indépendant de notre volonté.

• Conditions de participation

Enfants de 3 à 6 ans : La présence d'un adulte référent est fortement recommandée pour les enfants de 3 à 6 ans. Cet adulte est responsable de la sécurité de son enfant pendant toute la durée de l'activité.

Encadrement par l'animateur : Si l'enfant est confié à l'animateur par le parent, la responsabilité de sa sécurité est transférée à l'animateur pour la durée de la séance. Les parents s'engagent à respecter les consignes de l'animateur et à être joignables à tout moment.

• Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent avoir lieu à tout moment de l'année, à la séance ou pour l'année complète, sous réserve de places disponibles. Pour une inscription annuelle, en cours d'année scolaire, le montant est calculé au prorata des séances restantes. Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription. Pour s'inscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription et de joindre une attestation d'assurance Responsabilité Civile. L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

• Tarifs et frais annexes

Les tarifs des activités sont fixés par l'Assemblée Générale de l'association. Ces frais couvrent les ateliers et le matériel fourni ou mis à disposition des enfants. Pour les activités spéciales et les projets spécifiques, une participation complémentaire sera demandée aux usagers pour couvrir les frais réels engagés.

• Paiement

Le paiement peut se faire en espèces, par chèque bancaire à l'ordre de *Grandir À Ciel Ouvert* ou par virement (le RIB est fourni sur simple demande).

• Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement des frais d'inscription n'est possible que dans des circonstances exceptionnelles et sur présentation de justificatifs (déménagement, motif médical, perte d'emploi, raison professionnelle, etc.). Le montant remboursé sera calculé au prorata des séances restantes à partir de la date de la demande, à condition que les justificatifs soient fournis.



- **Arrêt temporaire des adhérents** : Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption momentanée de l'activité sans justificatif.
- **Annulation par l'association** : Si le club est amené à annuler une activité (par exemple, en raison d'un nombre de participants insuffisant), les frais d'inscription seront intégralement remboursés au prorata des séances non effectuées, dégageant ainsi l'association de tout engagement ultérieur.

- **Responsabilité de tous**

L'association *Grandir À Ciel Ouvert* assure ses usagers dans le cadre de la pratique des activités proposées (contrat GAN n°317010242000). Pour toute dégradation de matériel, la responsabilité des parents ou de la personne majeure sera engagée (article 1242 Code civil). Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels au sein de l'enceinte de l'association. En cas de perte ou de vol, le personnel de l'association ne pourra être tenu responsable. L'accès aux locaux de l'association est formellement interdit sans la présence d'un membre de l'association *Grandir À Ciel Ouvert*.

- **Responsabilité des parents**

Pour garantir la sécurité et le bon déroulement des activités, il est essentiel que chaque enfant soit en bonne santé et ne présente aucune contre-indication médicale. Les parents s'engagent à fournir toutes les informations nécessaires sur la santé et les allergies de leur enfant.

Les parents doivent également s'assurer de respecter les horaires. Il est demandé de se présenter 15 minutes avant le début de la séance pour la préparation, et de venir chercher son enfant à l'heure de fin de l'activité. En cas d'absence, il est impératif d'en informer le club dans les plus brefs délais.

- **Droit à l'image**

Le droit à l'image est abordé lors de l'inscription. L'adhésion au club implique l'autorisation, ou non, de l'utilisation de l'image de l'inscrit (ou d'un enfant mineur) sur les différents supports de communication de l'association (réseaux sociaux, site internet, affiches, brochures, etc.).

- **Sécurité**

Les activités sont encadrées par des animateurs qualifiés et expérimentés. Une surveillance constante des enfants est assurée pendant toute la durée des activités. Malgré toutes les précautions prises, certains risques liés à la pratique d'activités en extérieur ne peuvent être totalement éliminés. Les parents sont informés de ces risques et s'engagent à les accepter.

- **Tenue vestimentaire**

Les enfants doivent être équipés de vêtements adaptés à la météo et aux activités proposées, de chaussures de marche ou bottes de pluie à crampons et d'un bonnet/chapeau. Il est recommandé de prévoir une collation et une gourde d'eau.

Tout inscrit s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

Nom et Prénom du parent/tuteur légal :

Date : Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :